



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

23^{ème} Rallye National MODERNE de l'Escarène

11^{ème} Rallye National VHC de l'Escarène

9^{ème} Rallye National VHRS de l'Escarène

1^{er} Rallye National LTRS de l'Escarène

20 & 21 avril 2019

PROGRAMME

Samedi 20 / 04 : Vérifications Administratives et Techniques de 07 h 30 à 11 h 30 et de 07 h 45 à 11 h 45

Samedi 20 / 04 : 1^{ère} Étape

Départ VHC :	L'Escarène	13 h 00
Départ Moderne :	L'Escarène	15 minutes après le dernier VHC
Départ VHRS :	L'Escarène	15 minutes après le dernier moderne
Départ LTRS :	L'Escarène	8 minutes après le dernier VHRS
Parc assistance :	Stade DONATO SOSPEL	00 h 35 maximum 13 h 40
ES 1 :	Moulinet Peïra Cava	16.595 km 14 h 45
ES 2 :	Cabanette Col de Braus	13.600 km 15 h 28
Parc assistance :	Stade DONATO SOSPEL	0h 30 maximum 16 h 11
ES 3 :	Sospel Col St Jean	11.671 km 16 h 48
Arrivée :	L'Escarène	17 h 31

Dimanche 21 / 04 : 2^{ème} Étape

Départ VHC :	L'Escarène	08 h 00
Départ Moderne :	L'Escarène	15 minutes après le dernier VHC
Départ VHRS :	L'Escarène	15 minutes après le dernier moderne
Départ LTRS :	L'Escarène	8 minutes après le dernier VHRS
ES 4 :	Col de Braus La Cabanette 1	12.787 km 08 h 33
Zone Assistance :	Peïra Cava	00 h 40 maximum 08 h 53
Parc de Regroupement :	La Bollène	00 h 30 10 h 03
ES 5 :	Loda Col St Roch 1	10.559 km 10 h 56
ES 6 :	Col de Braus La Cabanette 2	12.787 km 11 h 54
Zone Assistance :	Peïra Cava	00 h 40 maximum 12 h 14
Parc de Regroupement :	La Bollène	00 h 30 13 h 24
ES 7 :	Loda Col St Roch 2	10.559 km 14 h 17
ES 8 :	Col de Braus La Cabanette 3	12.787 km 15 h 15
Arrivée :	L'Escarène	16 h 05

REMISE DES PRIX DIMANCHE 21 / 04 / 2019 À PARTIR DE 19 H 00

PARUTION DU RÈGLEMENT	Lundi	11	mars	2019
OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi	11	mars	2019
PARUTION DU ROAD BOOK	Mardi	19	mars	2019
CLÔTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi	8	avril	2019 à minuit

Permanence à l'ASABTP : tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00

Une remise de 40 € sur le montant de l'engagement est accordée à tous les pilotes licenciés à l'ASABTP

Le formulaire d'engagement sera disponible et téléchargeable sur notre site web <http://asa.asbtp.com> à compter du lundi 11 mars 2019.



ASA BTP



23^{ème} Rallye National MODERNE 11^{ème} Rallye National VHC 9^{ème} Rallye National VHRS 1^{er} Rallye National LTRS de l'Escarène

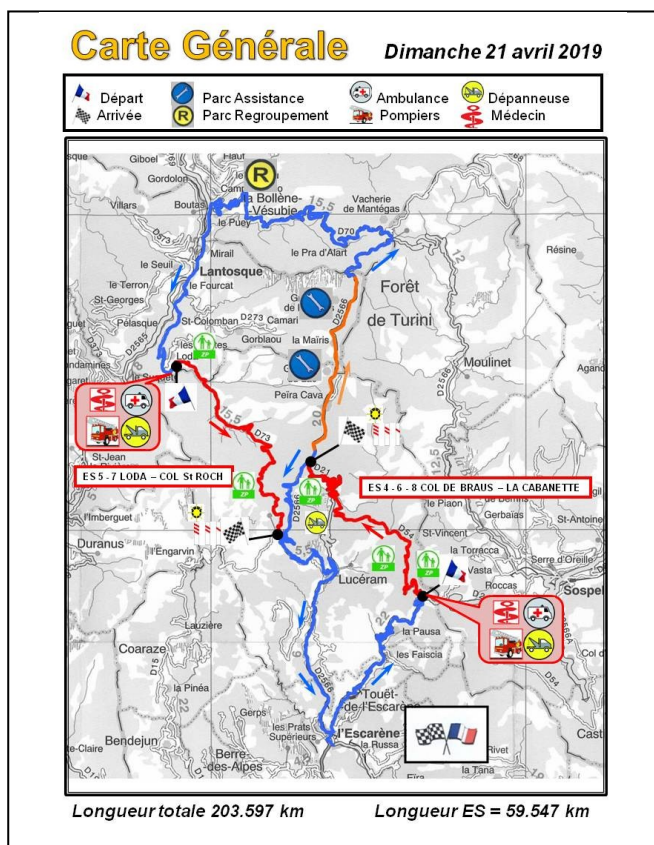
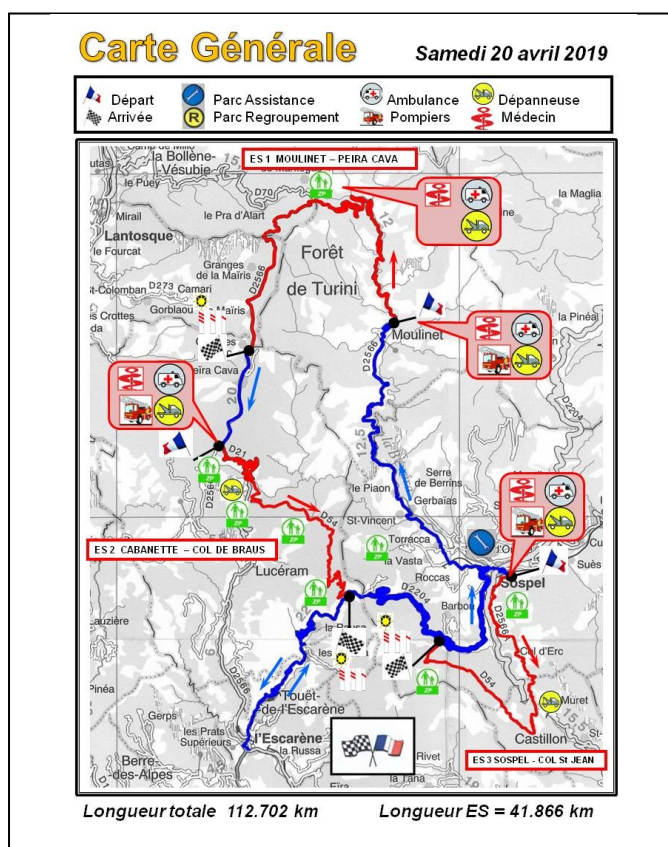
ES : 1 = 16.595 km

ES : 2 = 13.600 km

ES : 3 = 11.781 km

ES : 4 - 6 - 8 = 12.787 km

ES : 5 - 7 = 10.559 km



Engagement MODERNE 490 €

Engagement VHC 450 €

Engagement VHRS - LTRS 400 €



23^{ème} Rallye National MODERNE de l'Escarène
11^{ème} Rallye National VHC de l'Escarène
9^{ème} Rallye National VHRS de l'Escarène
1^{er} Rallye National LTRS de l'Escarène
20 & 21 avril 2019



NOTE AUX CONCURRENTS

Vous voudrez bien prendre connaissance avec attention de ce document, très important, et qui fait force de loi.

TELEPHONE RESERVE AUX CONCURRENTS

Pendant toute la durée du rallye, vous pouvez contacter la direction de course au **NUMERO ROUGE inscrit sur votre carnet de bord**.

Il est obligatoire d'appeler le plus vite possible ce numéro en cas d'abandon ou d'accident sur une ES comme sur un secteur de liaison.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir prévenir un chargé des relations avec les concurrents si vous avez changé de numéro de téléphone portable par rapport à celui donné sur le bulletin d'engagement. En effet, la direction de course pourrait avoir besoin de vous contacter pendant toute la durée de l'épreuve.

CODE DE LA ROUTE

Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement le code de la route, notamment les limitations de vitesse et le respect des panneaux "STOP". En aucun cas nous n'interviendrons si vous subissez les "foudres" des forces de l'ordre. De plus, si un juge de fait vous surprend, vous serez convoqué au collège des commissaires sportifs et vous pouvez recevoir une sanction.

Il est rappelé qu'il est interdit sur les liaisons **de "chauffer les pneus" par déplacement anormal de la voiture** ou par tout autre moyen. Ce qui veut dire que faire des zigzags ou rouler avec le frein à main serré est strictement **INTERDIT**. Ce briefing sert d'avertissement et les juges de fait seront très attentifs.

ARRETS "DE ou EN" COURSE

Si vous devez vous arrêter sur une ES ou si vous êtes victime d'une sortie de route, ayez les réflexes suivants :

1. Garer le mieux possible votre voiture pour ne pas gêner les concurrents suivants.
2. Mettre votre triangle de sécurité en amont et suffisamment loin de l'emplacement de votre voiture.
3. Présenter le panneau **OK** si tout va bien ou la **CROIX ROUGE** si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente. Ne demander de secours que si cela est utile, car dans le cas contraire, vous mobiliseriez des secours qui seraient peut-être bien plus utiles ailleurs. D'autre part, sachez que dans la voiture balai, vous avez un médecin ou les moyens de le demander. Il est également possible de vous rendre au départ ou au PC pour voir un médecin.
4. Téléphoner au PC course (au numéro ci-dessus) dès que possible. Vous pourrez, si vous le souhaitez, parler au médecin chef.
5. **REGLE IMPERATIVE** : A partir du moment où un passage est possible, même au ralenti, même dans les bas-côtés, vous devez passer et continuer votre course. **IL EST INTERDIT DE BLOQUER LA COURSE. Si vous vous arrêtez, vous allez gêner les secours.**
6. Si le passage est impossible, essayer de débloquer la situation. **Voyez ensuite le chargé des relations avec les concurrents pour expliquer la situation et éventuellement revoir votre temps.**
7. Il est toujours possible qu'une ES soit interrompue ou prenne du retard. Dans ce cas, les voitures doivent attendre les consignes de la direction de course. Les concurrents doivent faire leur affaire des conditions dans lesquelles le départ sera redonné (température des pneus et / ou du moteur et des freins).
8. Il est possible que vous rattrapiez une voiture d'intervention. Dans ce cas, celle-ci a pour consigne de vous laisser passer dès que possible. Elle est en principe signalée par la présentation aux postes de commissaires d'un drapeau blanc et vous aurez une information au départ.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Sur les secteurs de liaison :

1. Vous êtes considérés comme un usager "normal".
2. Les secours sont ceux habituels, à savoir prévenir le 15 ou le 18.
3. Pour un accident matériel, il vous faudra remplir un constat amiable avec le tiers, et à la place du propriétaire, mettre le nom du rallye. Vous rapprocher du PC par téléphone. Voir ensuite avec la direction de course.
4. Pour un accident corporel, prévenir ou faire prévenir les secours et le PC.
5. **L'assurance RC de l'organisateur vous couvre sur les secteurs de liaison pour tous les dommages causés à des tiers. Si vous subissez des dommages et que vous n'êtes pas en tort, il vous faudra faire votre recours** (certains assureurs de rallye se chargent de cette démarche qui n'est pas comprise dans le contrat). Voyez avec le PC.
6. Vous devez impérativement faire connaître à la direction de course les dommages que vous auriez pu commettre à des biens.

Dans les Épreuves Spéciales :

1. Si vous arrivez sur une sortie de route d'un pilote qui vous précède, **vous devez continuer votre route** pour prévenir un poste de commissaire équipé d'une radio ou bien le point stop. Vous serez mille fois plus efficace ainsi, qu'en vous arrêtant, car la direction de course pourra envoyer plus vite les secours. Si un commissaire est déjà sur place, la direction de course est déjà prévenue.
2. Si un passage est possible, même au ralenti, même sur les bas-côtés, **vous devez passer** et les pilotes suivants doivent faire de même.
3. Si vous êtes sérieusement blessés, **présenter le panneau avec la Croix Rouge** aux voitures suivantes.
4. **La course ne sera pas arrêtée** lorsque le passage reste possible, même au ralenti et à partir du moment où la signalisation est en place (drapeaux jaunes et/ou triangle).
5. Si lors d'une sortie de route, vous heurtez des spectateurs et que ceux-ci sont blessés, **il faut vous arrêter et rester sur place**, garer votre voiture au mieux pour faciliter l'arrivée des secours et prévenir la direction de course (**présentez votre panneau CROIX ROUGE**). Votre rallye est malheureusement terminé, car vous allez devoir attendre les autorités qui feront le constat.
6. Vous arrêter en amont de l'accident va gêner l'arrivée des secours qui se font toujours dans le sens de la course. Si vous ne pouvez pas passer, il faut vous garer au mieux ou faire le nécessaire pour passer.
7. Il existe des cas particuliers d'urgence extrême. Dans ces cas, il faut prendre des initiatives; vous verrez ensuite un chargé des relations avec les concurrents.

DEPANNAGES

1. L'organisateur a pour devoir de mettre une dépanneuse à disposition du directeur de course.
2. Cette dépanneuse n'est là que pour **LIBÉRER la route de course en cas d'accident**.
3. Un concurrent ne peut donc **exiger que sa voiture soit déplacée à partir du moment où le passage reste possible et que la voiture est protégée par le triangle et/ou un drapeau jaune**.
4. Les dépannages **APRES** le déroulement de l'ES peuvent être sollicités par les concurrents ayant abandonné officiellement (donc ayant rendu leur carnet de bord !).
5. Ces dépannages **sont à la charge du concurrent** et il n'y a aucune obligation de résultat.
6. **Tout pilote voyant un triangle et / ou un ou plusieurs drapeaux jaunes se doit de ralentir et de prendre les précautions nécessaires pour ne pas heurter la voiture immobilisée et/ou les secours en intervention. S'il ne le fait pas, il s'agit d'une faute sanctionnée par le collège des commissaires sportifs et il pourrait être tenu comme responsable.**

CARNET DE BORD

Rendre un carnet de bord **en cas d'abandon est obligatoire**. Cette attitude n'a rien à voir avec l'assurance, qui elle, continue jusqu'à la fin de l'ES et sur son parcours. Ne pas vouloir rendre votre carnet est une faute qui pourra être sanctionnée.

CONSIGNES DE LA DIRECTION DE COURSE

1. Toutes les consignes données par la direction de course sont impératives et doivent être respectées.
2. Il en est de même si un itinéraire doit, pour certaine raison, être dévié de l'itinéraire initial. Bien entendu, l'assurance sera toujours valable.

REGLES D'ASSURANCES

La voiture de course est assurée sur le parcours du rallye – y compris sur les secteurs de liaison – à partir du moment où le véhicule est en attente du contrôle technique jusqu'à sa sortie du parc fermé d'arrivée ou bien jusqu'au moment où le véhicule quitte l'itinéraire du rallye après un abandon. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une vignette d'assurance.

Il s'agit d'une assurance responsabilité civile, c'est à dire que l'assurance couvre tous les dommages causés aux tiers. Il n'y a pas de RC matérielle entre concurrents.

A noter qu'une assurance "normale" souscrite chez un assureur non spécialisé, ne couvre pas les risques en compétition, y compris, ceux sur les secteurs de liaison.

NOUVEAU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

Nouveau Dispositif Réglementaire Applicable Aux Véhicules De Compétitions Sur Les Parcours De Liaison :

Les réglementations internationales et nationales imposent aux voitures utilisées en compétition, la mise en place et l'utilisation d'équipements qui les rendent non-conformes et qui ne leur permettent pas d'être réceptionnés ou de demeurer conformes à leur réception d'origine.

Après la tenue de nombreuses réunions de travail, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des sports et le Ministère des Transports ont accepté d'inscrire dans le code de la route la possibilité de déroger ponctuellement à l'obligation d'immatriculation sous certaines conditions.

Cette dérogation résulte désormais de l'article 5 du décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route Ce décret est complété par deux arrêtés d'application en date du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012.

Identification des véhicules et mise en place des numéros d'inscription

L'organisateur fournira à chaque équipage deux plaques autocollantes (210mm x 140mm) portant leur numéro de course.

Le format et la position des plaques répondent aux caractéristiques suivantes :

- position de la plaque avant : située 10 cm au-dessous de l'angle supérieur droit du pare-brise
- position de la plaque arrière : situé à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.
- couleur : traits noirs sur fond blanc

Pour répondre aux exigences prescrites par les arrêtés ministériels, ces numéros doivent être apposés de manière clairement lisible et visible, à l'avant et à l'arrière du véhicule selon la réglementation fédérale.

En cas de problème avec les forces de l'ordre, leur présenter ce document et / ou leur demander d'appeler le PC au n° ci dessus

Merci de votre attention et bon rallye.



23^{ème} Rallye National MODERNE de L'Escarène
11^{ème} Rallye National VHC de L'Escarène
9^{ème} Rallye National VHRS de L'Escarène
1^{er} Rallye National LTRS de L'Escarène



COMMUNIQUE DU COMITE D'ORGANISATION

INFORMATION RECONNAISSANCES

- Une manifestation sportive est prévue sur la Route Départementale 21 (Montée Historique du col de l'Orme) le dimanche 14 avril 2019.

Les reconnaissances pour l'ES 2, 4, 6, 8, du 23ème Rallye National de l'Escarène, depuis le carrefour de la cabanette jusqu'au carrefour de l'Orme ne pourront donc se faire ce jour là sur cette section de route.

Les membres de l'ASABTP seront toutefois bien présents pour pointer vos carnets dans la section restante depuis le col de l'Orme jusqu'au col de Braus.

Le comité d'organisation de l'ASABTP, conscient du désagrément que peux-vous occasionner cette manifestation, vous prie de bien vouloir en prendre note de façon à adapter vos reconnaissances.